Réponses du Parti socialiste aux 9 questions SCAM

1. Il ne peut y avoir de grand projet européen sans une grande ambition culturelle pour l'Europe. Les pays qui la composent jouissent d'une diversité culturelle unique. Il est essentiel d'avoir de l'ambition au niveau européen pour que ces atouts culturels majeurs soient préservés et promus dans notre dialogue avec le reste du monde. La culture européenne a besoin de soutien, les socialistes ont proposé le développement d'un fonds de soutien de la culture, qui pourrait être financé par une taxation des flux de données, puissants pourvoyeurs de contenus culturels.

Les socialistes français, au gouvernement comme au Parlement européen se battent pour retirer les services audiovisuels et cinématographiques du champ du projet d'accord avec les Etats-Unis. Nous avons exigé, et obtenu l'exclusion des biens culturels audiovisuels et numériques du mandat de négociation de la Commission Européenne au terme d'un bras de fer.

Nous nous engageons donc à maintenir notre vigilance et à vérifier la position des futurs commissaires sur ce point lors des auditions devant le nouveau Parlement européen. Et nous n'hésiterons pas à actionner le pouvoir de véto dont jouit à présent le Parlement Européen pour bloquer de futurs accords commerciaux qui contreviendraient à l'exception culturelle.

2. Dans un contexte où le recours à la diffusion numérique s'accroit sans cesse, il est de plus en plus difficile de conserver le droit d'auteur tel qu'il est actuellement, en en particulier dans la mesure où la directive actuelle prévoit une liste optionnelle d'exceptions possibles, donnant lieu à un patchwork de combinaisons différentes entre États-membres, ce qui ne permet pas de tirer le meilleur parti de l'échelle européenne, que ce soit du point de vue des créateurs, ou de celui du public. Une consultation publique sur la révision du droit d'auteur est d'ailleurs en cours depuis le 5 décembre 2013. De nombreux experts pointent en particulier les trop nombreuses combinaisons possibles d'exceptions qui rendent le paysage du droit d'auteur en Europe pour le moins illisible. Nous serons donc vigilants pour que le texte qui sera adopté jette les bases d'une nouvelle dynamique entre créateurs, usagers et travailleurs du secteur.

Il ne s'agit cependant en aucun cas, soyez-en assurés, pour les socialistes français de remettre en cause ce droit d'auteur, ni la juste rémunération à laquelle tout artiste, tout producteur de contenu culturel, quel qu'il soit, a droit.

S'agissant de la lutte contre le piratage, nous n'étions pas favorables à la loi Hadopi en France, car nous la trouvions inefficace, inadéquate et disproportionnée et uniquement appuyée sur une logique répressive.

Nous avons appelé au Parlement européen à une nouvelle alliance entre les créateurs et leur public, mettant en garde contre le risque de considérer le Net comme une menace en introduisant une série d'interdictions rigides et défensives.

C'est pourquoi nous avons voté contre le traité ACTA qui se voulait "anti-piratage" mais dont les conséquences auraient été très lourdes pour les internautes, sans forcément les amener si nécessaire vers des pratiques plus vertueuses. Nous souscrivons à la ligne adoptée par le Parlement en septembre 2012, à savoir qu'un « grand nombre d'infractions [...] découlent des besoins compréhensibles du public potentiel, qui souhaite accéder à de nouveaux contenus audiovisuels à des conditions simples et selon des tarifs équitables », mais que « la disponibilité en ligne légale de contenus culturels protégés par des droits d'auteurs doit (donc) s'accompagner d'une application renforcée sur l'internet de la législation relative aux droits d'auteurs, dans le respect total des droits fondamentaux ».

Ce que nous souhaitons donc c'est contribuer à un développement accru de l'offre légale afin que tout artiste, tout producteur de contenu culturel, quel qu'il soit, puisse prétendre à la juste rémunération à laquelle il a droit, au travers de canaux de distribution et de partage démultipliés.

3. L'harmonisation fiscale est une question transversale. Elle se pose au sujet de nombreux secteurs outre celui de la culture et de la création.

Les socialistes français souhaitent empêcher l'évasion fiscale. Il faut appeler les choses par leur nom: quand on sait où atterrissent la plupart des bénéfices générés, le terme d'"optimisation" est un doux euphémisme pour parler d'"évasion fiscale"! Or la lutte contre l'évasion fiscale, tous secteurs confondus, est l'une des priorités des socialistes.

Plus spécifiquement, par rapport à votre secteur, certains rapports votés récemment au Parlement européen, en particulier celui sur le marché unique du numérique rappellent la nécessité d'ouvrir le débat dès le début de la prochaine mandature sur le rôle des nouveaux acteurs du numérique.

Nous nous engageons à demander des comptes à la Commission, qui ne saurait se satisfaire d'avoir simplement installé un "groupe de haut-niveau" sur la fiscalité. En outre, nous n'en avons pas terminé avec la position dominante de Google, qui a fait l'objet d'une plainte et qui se trouve à nouveau attaqué pour le même motif.

4. et 5. C'est sur le livre qu'ont eu lieu les démarches les plus franches en matière de fiscalité des biens numériques. Neelie Kroes a été approchée (et convaincue) par nos parlementaires, qui se sont associés aux efforts du Délégué de la France pour la fiscalité des biens et services culturels. Le Parlement Européen s'est quant à lui prononcé trois fois en faveur de ce type d'alignement. Mais c'est au Conseil, où l'unanimité est requise en matière de fiscalité, que cette revendication rencontre encore des blocages.

Nous sommes effectivement favorables à ce qu'induisent ces deux questions.

6. Le principe serait de faire payer là où l'entreprise réalise les profits, c'est effectivement l'approche vers laquelle nous nous dirigeons, en particulier pour résoudre les problèmes d'évasion fiscale.

S'agissant du numérique, dans le prolongement du rapport Colin & Collin en France, et pour alimenter les positions européennes à l'OCDE (qui travaille aussi sur ce thème), a été mis en place le "groupe de haut niveau" sur la fiscalité du numérique (évoqué plus haut), lequel doit rendre ses conclusions très prochainement. Il semble que nous allions vers l'affirmation très franche du principe simple selon lequel "on paie là où on fait des affaires". Il reste à formuler légalement ce principe, là encore des pistes ont été évoquées (création d'un concept de "présence fiscale numérique"...). Ainsi outillée juridiquement, et avec la volonté politique de Martin Schulz, notre candidat à la présidence de la Commission, qui n'est pas le dernier à évoquer ce point comme l'une de ses premières priorités, l'UE pourrait avancer très vite sur ce dossier.

- 7. Lors de toute cette mandature, les socialistes français ont tenu à éviter d'opposer frontalement les différents acteurs du secteur: les artistes et les internautes en sont un bon exemple. Nous nous attacherons à la même chose lors du prochain mandat, nous ne souhaitons pas voir s'opposer les radiodiffuseurs et les opérateurs de réseaux par lesquels transite le contenu. Chacun est aujourd'hui interdépendant et tous les acteurs doivent contribuer ensemble à une diffusion plus large du contenu culturel en ligne. De la même manière, les nouveaux acteurs du numérique qui multiplient leurs bénéfices en utilisant un contenu auquel ils n'ont pas contribué devraient avoir un rôle à jouer dans le financement de la création.
- **8.** Comme déjà indiqué, une consultation publique sur la révision du droit d'auteur est en cours depuis le 5 décembre 2013. Elle entend répondre aux problèmes de fragmentation du marché pour favoriser l'émergence de servies numériques culturels européens. Les socialistes français seront vigilants pour que le texte qui sera adopté jette les bases d'une nouvelle dynamique entre créateurs, usagers et travailleurs du secteur tout en garantissant la juste rémunération à laquelle tout artiste, tout producteur de contenu culturel, quel qu'il soit, a droit.

Le développement de cette offre légale passera aussi par un environnement fiscal stable (cf. ci-dessus) et un écosystème positif pour toute la chaîne de valeur. L'Union européenne peut stimuler l'offre de services culturels et soutenir les filières dans une démarche de "politique industrielle"; elle peut aussi et simultanément agir sur la demande via ses programmes.

9. Nous nous sommes déjà positionnés en faveur de la redevance pour copie privée au cours de ce mandat et entendons continuer. Nous considérons que les redevances pour copies privées restent la meilleure option pour assurer un équilibre entre les intérêts des auteurs et des consommateurs et pour assurer aux artistes une juste rémunération pour leur création, à ce titre, nous ne considérons pas ce système obsolète, même dans un environnement numérique.